



Suite à un vol de véhicule

Par **lysiane**, le **23/02/2015** à **19:41**

Bonjour,

Je me suis fais volée (car jacking) ma voiture le 26/01/15, elle a été retrouvée le 17/02/15. Suis je obligée de reprendre mon véhicule si le cout des réparations est inferieur à l'estimation de la valeur argus du véhicule. J'ai peur d'avoir de mauvaises surprises (état du moteur) dans un futur proche.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie.

Lysiane Bertolino.

Par **noar**, le **02/08/2016** à **10:52**

Bonjour Madame,

Un chèque non signé a été utilisé dans un magasin ou travaille ma belle soeur à Valenciennes. Votre chéquier était-il dans votre voiture?

Cordialement